Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 2026-06-09
ID : 022-212201248-20260605-2026_06_09-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqués le vingt-huit mai deux-mil vingt-six se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Madame Geneviève PINTO, Maire qui procède à l'appel des membres.

Etaient présents : Geneviève PINTO, Steven FLAMEN, Anne-Laure LE GUILLOU, Gwen LE GRATIET, Marie-José NOZAHIC, Armel BELLIOT, Jacques LE CORRE , Ronan CAIGNEC, Jérémia BERDJA, Louise PALMER

Etaient absents : Cécile GAINON

Pouvoirs : néant

Assistaient également : Mme Claude SOITEUR-GUILLEMIN secrétaire générale de mairie.

Mme Anne-Laure LE GUILLOU a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Membres en exercice : 11
Présents: 10
Votants : 10
Quorum à atteindre : 6 présents

Délibération n°2026-06-09 – PROJET DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC « FONDS VERT 2024 » DANS LA GRAND'RUE (5 , 20 et 17)

Madame le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Syndicat départemental d'énergie en date du 22 avril 2026 qui propose de faire bénéficier la commune du renouvellement de 3 lanternes à hauteur du 5, 20 et 17 grande rue. La totalité des subventions du fonds vert 2024 attribués au territoire n'ayant pas été utilisés le SDE a ciblé le remplacement des lanternes de plus de 31 ans posées sur poteau pour les remplacer par des lanternes Leds fiables et durables à prix négocié.

Ainsi pour des travaux de remplacement estimés à 3 500 € à la charge du SDE, 1 566.66 € devraient rester à la charge de la commune sous forme de subvention de participation amortissable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve:

Le projet d'éclairage public « Rénovation éclairage public de 3 lanternes » à hauteur des 5, 20 et 17 grande rue présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 3 500 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie) qui s'inscrit dans ce programme Fonds Vert.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat , celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 1 566.36€ . Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché , augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 2026-06-09
ID : 022-212201248-20260605-2026_06_09-DE

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci

Le Maire,

Geneviève PINTO

MAIRIE DE LESCOUËT-GOUAREC
Côtes d'Armor

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre
Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 09/06/2026
De la publication le 08/06/2026